

REFERENCE: CLCS.48.2009.LOS.Add.1 (Notification plateau continental)

Le 8 April 2025

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
Montego Bay, le 10 décembre 1982**

Réception de deux résumés de la demande présentée par l'Inde à la
Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 11 mai 2009, l'Inde a soumis à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de de l'article 76 de la Convention, des informations sur les limites extérieures de son plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.

Le 3 avril 2025, l'Inde a présenté deux résumés concernant la « Western Offshore Region (Central Arabian Sea region) » et la « Western Offshore Region (Northern Arabian Sea region) » qui, selon l'État côtier, « [modifient] le résumé de la demande partielle présentée par l'Inde [...] le 11 mai 2009 » et « remplacent, en partie, les parties correspondantes de la demande partielle de 2009 concernant la région offshore occidentale de la mer d'Arabie, et n'ont aucune incidence sur les données et informations fournies dans la demande partielle de 2009 concernant la région offshore orientale comprenant les secteurs de la baie du Bengale et de l'ouest d'Andaman ».

Conformément au règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.2), la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public les deux résumés, ainsi que les cartes et les coordonnées qui y sont incluses. Les résumés de la demande peuvent être consultés sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los.

